

112 - 86 - La Motte

Doubs



No photo



Infos pratiques

Pratique : VTT

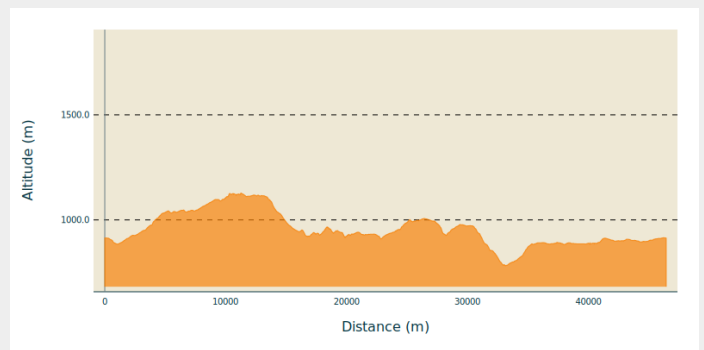
Longueur : 31.7 km

Dénivelé positif : 816 m

Difficulté : Rouge (difficile)

Itinéraire

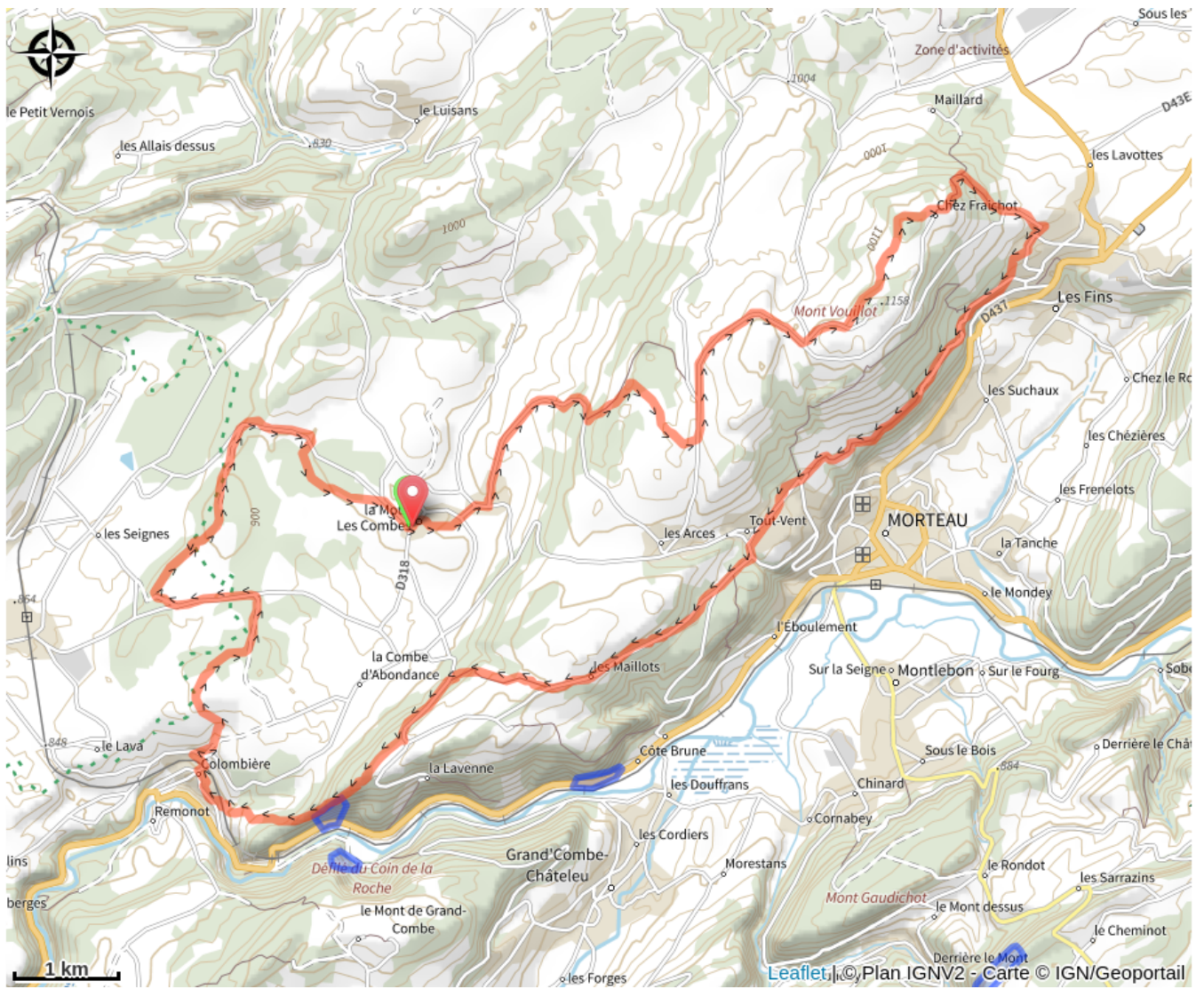
Profil altimétrique



Altitude min 782 m Altitude max 1128 m

Entre prairies, balcons et falaises : le Doubs en grand angle Cette boucle offre une belle évasion champêtre sur les hauteurs de Morteau, avec une première partie roulante à travers routes et chemins bordés de prés. Peu à peu, l'itinéraire prend de la hauteur et se transforme en chemin balcon, offrant de superbes panoramas Après une plongée vers Les Fins, place aux grandes pistes forestières en lisière de Morteau, que l'on devine au loin à travers les trouées. Puis vient le moment fort : une descente balcon un peu technique, suspendue au-dessus du défilé du Coin de la Roche, qui vous emmène jusqu'à la vallée du Doubs. Le final se joue à Rémonot, face à sa chapelle troglodyte, avant une remontée corsée et un retour forestier riche en variations. Un itinéraire complet, qui allie paysage, rythme et caractère.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Falaise de la Corchère

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Corchère sur les communes des Combes et de Granc'Combe-Château.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.